



## COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

Séance plénière du 13 avril 2018 à 18 h30  
Organisée au siège de l'antenne de Saint-Etienne du Rouvray

### PROCÈS-VERBAL n° 13

**Étaient présents :** MM. Antoine LECHEVALIER (Président), Jacques MARIE, Patrice GRENET, Gilbert NOUET, Guy DANCEL

§§§§

#### ADOPTION DU PROCES VERBAL.

En l'absence de toute observation, le procès-verbal n° 12 de la séance plénière du 30 mars 2018, publié le 11 avril 2018, est adopté.

§§§§

#### RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Football d'Entreprise sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

§§§§

#### HOMOLOGATION DES MATCHS DU 24 MARS 2018

##### Championnat Régional 1 : Journée 17

U.S VALLOUREC MAN 1 / F.C LIA OCTEVILLE 1

Le match est reporté au 15/05/2018.

Les 4 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

##### Championnat Régional 2 : Journée 12

A.S CARNAUD 1 / F.C SANOFI PASTEUR 1

Forfait déclaré de l'équipe FC SANOFI PASTEUR 1

La Commission, jugeant, en 1<sup>ère</sup> instance,

- donne match perdu par forfait à l'équipe de FC SANOFI PASTEUR 1 sur le score de 3 but à 0, pour en faire bénéficier le A.S CARNAUD 1 sur le score de 3 but à 0;
- procède au retrait de 1 point au classement du championnat de l'équipe FC SANOFI PASTEUR 1;

LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY





- Inflige une amende de 68 € à FC SANOFI PASTEUR.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

### **HOMOLOGATION DES MATCHS DU 31 MARS 2018**

#### **Championnat Régional 1 : match en retard**

Le match joué est homologué sur le score acquis sur le terrain.

#### **Championnat Régional 2 : matchs en retard**

Les 6 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

#### **Coupe de Normandie : quart de finale**

Les 4 matchs joués sont homologués sur les scores acquis sur le terrain.

§§§§

### **COUPE DE NORMANDIE – DEMI FINALE**

Les matchs auront lieu le 21/04/2018 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

M1 - A.S CHU ROUEN 1 / U.S TCAR ROUEN 1  
M2 - R.C PORT DU HAVRE 1 / A.C RENAULT CLEON 1

§§§§

### **DECISION**

#### **Championnat Régional 2 : journée 14 du 17 mars 2018**

Match n° 19884965 : LES VIGNETTES AS (1) / FC SANOFI PASTEUR (1)

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la Commission a fait usage de son droit d'évocation.

Le compte-rendu et la décision de la Commission font l'objet d'une annexe au présent procès-verbal. Ils sont consultables uniquement sur FOOTCLUBS en cliquant successivement sur : « MENU » puis « Organisation », « Procès-verbaux », sélectionner le Centre de gestion « 7400 LIGUE DE NORMANDIE » cliquer sur « afficher », et Choisir « Commission Régionale du Football d'Entreprise » et enfin ouvrir le PV.





## REPORT DE MATCHS

### Championnats Régional 1 et Régional 2 :

Suites aux intempéries qui ont bouleversé les compétitions, la CRFE conseille aux dirigeants de clubs de vérifier directement sur le site internet de la Ligue la programmation de leurs prochains matchs à jouer, le site étant régulièrement mis à jour.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 20H30.

§§§§

**Le Président,**

**Antoine LECHEVALIER**

**Le Secrétaire,**

**Jacques MARIE**

**LIGUE DE FOOTBALL NORMANDIE**

25, AVENUE NELSON MANDELA - 14000 CAEN  
50, RUE ALPHONSE DAUDET - 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

